



30ème Bourse Internationale aux Armes de Lausanne du vendredi 29 nov. au dimanche 1er déc. 2024

Renseignements généraux Directives pour le montage, le démontage et la décoration des stands

1. Renseignements généraux

1.1. Ouverture de l'exposition

	<u>aux visiteurs</u>	<u>aux exposants</u>
vendredi	de 10.00 à 18.00	de 07.30 à 18.30
samedi	de 10.00 à 18.00	de 07.30 à 18.30
dimanche	de 10.00 à 17.00	de 09.00 à 24.00

1.2. Restaurant et bar

Les bars et le restaurant "DE LA BOURSE" seront exploités pendant les heures d'ouverture de l'exposition. Un bar situé dans la Halle 36 sera en service pour le montage, le jeudi, de 08.00 à 19.00.

1.3. Surveillance et contrôle d'entrée

- surveillance diurne: assuré par Securitas dès le jeudi matin 07.30 et un chef de halle atteignable par l'accueil
- surveillance nocturne: assuré par Securitas armé avec chien dès le jeudi soir; aucune surveillance le dimanche soir
- contrôle d'entrée: assuré par Securitas, le port du badge est obligatoire

2. Directives pour le montage, le démontage et la décoration des stands

2.1. Dates & heures

Les halles sont mises à disposition des exposants et décorateurs:

- montage le jeudi, de 07.30 à 22.00. Les couloirs seront libérés de toutes marchandises à 22.00 pour le nettoyage
- démontage le dimanche, de 17.15 à 24.00



Aucun travail d'évacuation ne pourra commencer le dimanche avant 17.15 !!

Les exposants qui auraient du mobilier "lourd" à monter avant jeudi, ou à démonter lundi doivent impérativement prendre contact avec la direction de la bourse; ce matériel reste sous la responsabilité de l'exposant.

Tout objet ou décoration restant en place après dimanche soir 24.00, sans autorisation expresse de la direction de l'exposition, seront considérés comme abandonnés et sans valeur. Ils pourront être évacués aux frais de l'exposant, auquel sera facturé, s'il y a lieu, la remise en état du stand.

2.2. Circulation et parcage pendant le montage et le démontage



- l'accès à la halle 36 se fait **se fait par l'Avenue des Bergières, selon le plan annexé,**
- en raison d'autres manifestations sur le site d'Expo Beaulieu Lausanne le jeudi,



les barrières ne pourront pas être ouvertes pour le montage. Merci de **placer votre macaron de façon lisible sur votre pare-brise** pour pouvoir rentrer sur le site d'Expo Beaulieu Lausanne, contrôle par un Securitas

- un agent Securitas veillera à la fluidité du trafic aux abords de la Halle

- dès jeudi soir seuls les véhicules munis d'un macaron (joint) sont autorisés à parquer sur le site d'Expo Beaulieu Lausanne (voir plan).



Le parking n'étant pas surveillé il est déconseillé de laisser des objets de valeur.

2.3. Plan des halles

Le plan des halles, oriente chaque exposant sur son emplacement et les différents secteurs de l'exposition. Les parois prévues pour chaque exposant sont marquées au marker; en cas de problème veuillez prendre contact avec la direction de la bourse.

2.4. Descriptif des stands

Les parois sont d'une hauteur de 2,5m.

Pour l'utilisation nous vous renvoyons au règlement général (consultable sur www.bourseauxarmes.ch)

2.5. Enseigne

Chaque stand doit être pourvu d'une enseigne portant la raison sociale de l'exposant. Celle-ci, placée de façon visible, ne doit en aucun cas dépasser les limites du stand.



Pas de moquette de base sur le sol. Prévoyez vos propres tapis de fond.

2.6. Banque – change

Le Bancomat dans le bâtiment principal à été supprimé. Le plus proche se trouve Av. des Bergières 42, succursale BCV (550 mètres).

2.7. Nettoyages

La halle et accès seront nettoyés à l'issue du montage. Les exposants s'occuperont eux-mêmes du nettoyage de leur stand.

Le chef de halle précisera à chaque exposant intéressé, pendant le montage, toutes instructions utiles pour la mise en dépôt de leurs cartons, emballages vides. Les exposants sont priés de ne rien laisser dans les dépôts sans en prévenir préalablement le chef de halle.

2.8. Contrôle des armes

Ce contrôle sera effectué par le bureau des armes des Polices cantonales sur leur stand, situé près de de l'accueil. Les visiteurs et les exposants auront la possibilité d'obtenir leur permis d'achat d'arme à ce même bureau.

2.9 Stockage des armes dans les véhicules



Nous rappelons que le stockage des armes dans les véhicules est interdit dans l'enceinte de Beaulieu.